



RÈGLEMENT MARIO THE KART DOG



Après validation de ce document par la personne venant en sortie, nous considérons que la personne a pris connaissance et est en accord avec les points présentés ci-dessous. Nous ne prenons donc aucune responsabilité en cas d'accident, de vol et de perte de matériel.

Sécurité et responsabilité :

En cas de bagarre / blessure entre les chiens, les propriétaires concernés s'arrangent entre eux pour les frais vétérinaires ou autres frais engendrés.

Chaque personne est responsable du/des chien(s) avec lequel il vient à l'activité et de tenir son/ses chien(s) en laisse quand le comité l'exige.

Chaque personne est responsable de ramasser les excréments de son chien.

Le port du casque est obligatoire lors des initiations et sorties habitués en cani-vtt ainsi qu'en cani-trottinette. Chaque personne est responsable de prendre d'autres équipements de sécurité si elle le désire.

Nous déclinons toutes responsabilités en cas d'accident.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol, perte et casse de matériel.

Un enfant de moins de 14 ans doit être accompagné d'un adulte, ou avoir un message signé du parent disant que son enfant peut venir seul.

Nous déclinons toutes responsabilités en cas d'accident.

En accord avec les fédérations de cani-cross et autres sports canins nous ne prenons pas de chiens en dessous 12 mois révolus. Le commencement se fait à petites doses pour habituer le chien.

Nous informons qu'il faut éviter de nourrir le chien une heure et demie avant l'activité car cela peut engendrer un dangereux retournement d'estomac.

Il faut également éviter de faire courir le chien en dessus de 20°

Tout manque de respect (physique, verbal, envers le matériel, les animaux ou les autres personnes présentes) peut vous causer une exclusion immédiate.

Pour donner de la nourriture à un chien, il est nécessaire de demander préalablement l'accord du propriétaire

Matériel :

Le prêt de matériel de traction est possible si la personne venant à l'activité n'en possède pas, jusqu'à trois séances. Par la suite elle devra s'en procurer, sans quoi la location se fera au prix de 5.- par objet et par fois. Une fois que la commande de matériel est passée, le prêt reste gratuit.

Chacun doit prendre une gamelle et de l'eau pour son chien.

Chacun prend son vélo/sa trottinette. Si ce n'est pas possible nous pouvons nous arranger, à condition de nous contacter en privé.

Possibilité de prêter une trottinette ou un vélo à condition de nous prévenir lors de l'inscription. Après trois fois, la location se fait à 5.-

Conditions d'utilisations du traîneaux et du kart : si les chiens qui tirent le kart n'appartiennent pas tous au même propriétaire, les personnes se partagent équitablement le tour.

Nous décidons le jour même quels chiens tirent le kart selon leurs affinités et leur vitesse. Nous nous réservons le droit de refuser l'usage du kart à quelqu'un.

Il est interdit d'emprunter du matériel appartenant au club hors des activités sans l'accord du comité. Si quelqu'un prend du matériel sans autorisation, il peut avoir une taxe jusqu'au prix de l'objet volé/emprunté.

Tout matériel endommagé vous sera facturé.

Annulation :

Toute annulation doit avoir lieu 24h à l'avance. Dans le cas contraire, une taxe de 5.- vous sera demandée.

La non-présence aux activités sans avoir annulé 24h à l'avance vous sera taxée de 5.-

La présence sans inscription vous sera taxée de 5.-

La taxe peut être enlevée sur décision du comité suite à la présentation d'un motif valable. (familial, médical, ...)

Payement :

Toute facture est à payer dans le délai demandé par le comité. Si le délai n'est pas respecté, nous nous réservons le droit de vous envoyer un rappel ainsi qu'une taxe de 10.-

Tout paiement se fait par cash ou virement bancaire à l'IBAN du club. Nous n'acceptons plus Twint.

Retard :

Tout retard aux activités doit être signalé à un membre du comité. Nous nous laissons le droit de commencer l'activité sans vous en cas de non-prévention.

A partir de 3 retards non prévenus au comité, vous aurez une taxe de 5.- par retard.

Membres :

La cotisation des membres pour une année s'élève à 130.- pour les adultes, le prix jeune (étudiant / AI / AVS, sur présentation d'une preuve) est de 100.- par duo humain-chien. Le propriétaire du chien paye la cotisation et donc est membre, même si le chien ne vient pas avec lui.

Tout membre qui renouvelle son inscription pour l'année d'après se doit de payer sa cotisation jusqu'au 31 janvier si non un rappel de 10.- lui sera demandé.

Un chien dont la cotisation a été payée peut-être accompagné d'une autre personne, avec l'accord écrit ou un message du propriétaire.

Les vaccins du DHPPI et KC sont demandés pour votre inscription. Une copie/photo du carnet de vaccination de votre chien vous sera demandée lors de celle-ci.

Chaque membre est prié de répondre au message privé et au sondage sur le groupe. Si cela n'est pas respecté nous nous réservons le droit de demander une taxe de 5.- après plus deux rappels sans réponse.

Non-membres :

Les sorties par duo humain-chien se payent pour les non-membres. Le prix des sorties bonus dépend de l'activité.

Les accompagnants du duo ne payent pas.

Prix :

Initiation : 30.-

Habitués : 20.-

Cani-rando : 20.-

Cani-cross : 20.-

Activité enfant Ami du chien : 35.- par enfant

Bonus : prix variable